



SM de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion dénommé ILEVA (Siren : 200045342)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Pierre
Arrondissement	Saint-Pierre
Département	La Réunion
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	29/01/2014
Date d'effet	29/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel FONTAINE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	17 Chemin de Joli Fond
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	97410 SAINT-PIERRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	536 140
Densité moyenne	362,60

Périmètres

Nombre total de membres : 5
- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
974	CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires) (249740077)	CA
974	CA du Sud (249740085)	CA
974	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO) (249740101)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la RÃ©union (229740014)
RÃ©gion de La RÃ©union (239740012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Un syndicat mixte ouvert pour la gestion des déchets, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel réunionnais à travers les compétences de ses membres qui prend la dénomination de "ILEVA". ce nom "ILEVA" est en effet la contraction de "ILE" et de "VALORISATION". il traduit une réelle ambition de valoriser le territoire et un engagement fort en faveur d'une démarche environnementale et durable. Le syndicat mixte a pour objet : "la gestion des déchets ménagers et assimilés tels que définis dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets et encadrés par les articles L.2224-13 et 14 et suivants du CGCT, en assurant dans le cadre du transfert de compétence, les traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres. La participation aux actions menées en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels sensibles, des espaces agricoles, forestiers ou ruraux. Cette compétence comprend notamment : les études générales liées à la faisabilité des équipements et des services, la création et l'exploitation des équipements et des services pour le compte des communautés d'agglomération membres. Voir délibération Délibération du 15 décembre 2023 : modification des statuts du syndicat mixte. La CIVIS adhère à la compétence à la carte (optionnelle) à savoir la gestion des déchetteries de son territoire. Les modalités du transfert sont actées par délibération</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement